

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 475/T.P.

Astrida, le 2 mars 1951.-

cl

Objet:
Police Routière.-

ASTRIDA



591

Monsieur le Résident,
Monsieur le Substitut,
Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à la lettre n°435/T.P.4.b. du 14-2-1951
de Monsieur le Résident du Ruanda, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance qu'à ce jour l'avis de permis de conduire a été retiré.

Titulaire: MBONYINGUNGA, fils de Rwatambuga (ev) et de Bavugirije
(ev) originaire de Nyabirambo (Bwanacyambwe) territoire Kigali
résidant à Mbazi (Busanza, territoire d'Astrida).

Durée du retrait: 6 mois à partir du 22-3-1950

Motif du retrait: ivresse en conduisant un véhicule.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Commissaire de Police, Ch. LEES,

A Messieurs les Résidents du Ruanda à Kigali
de l'Urundi à Kitega

Messieurs les Substituts du Procureur du Roi à Kigali
à Usumbura
à Kitega

Monsieur l'Administrateur de Territoire de & à Nyanza - Kigali - Kibungu -
Biumba - Ruhengeri - Kisenyi -
Shangugu

Monsieur l'Administrateur de Territoire de & à Usumbura - Kitega - Bubanza -
Muranvya - Ngozi - Muhinga -
Rutana - Bururi - Ruyigi -